

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 16 février 2021 - N° 162

Président de l'Assemblée nationale : M. François Paradis

La séance est ouverte à 10 heures.
AFFAIRES DU JOUR
Moment de recueillement
Projets de loi du gouvernement
Adoption du principe
L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 10 février 2021, sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, proposant que le principe du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, soit maintenant adopté.
À 12 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.
En conséquence, le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 59 est ajourné au nom de Mme Sauvé (Fabre).
Les travaux reprennent à 13 h 40.

## **AFFAIRES COURANTES**

## Déclarations de députés

-
Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Guy Paré, ex-député de l'Assemblée nationale.
Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de dénoncer les actes de vandalisme perpétrés contre les bâtiments de la congrégation Shaar Hashomayim.
M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Victor Bélanger, fondateur du Musée de l'auto Victor-Bélanger.
M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Tony Silla pour son engagement social et communautaire.
M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner l'ajout d'un service de dépannage alimentaire au Centre d'action bénévole de Saint-Jean-sur-Richelieu inc.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe du Fonds local de solidarité de la MRC des Laurentides, lauréate du prix Performance.
M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de féliciter Mme Maria-Rosa Szychowska, nommée Artiste de l'année en Outaouais par le Conseil des arts et des lettres du Québec.
Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration afin de souligner la création d'un certificat en gouvernance autochtone à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gabriel Michon pour ses 35 ans de carrière dans le réseau de la santé.
M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.
À 13 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 14 h 02.
3133

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 sur les sondages effectués dans le cadre du Plan triennal des sondages 2018-2021 de Revenu Québec, incluant l'avis de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 2312-20210216)

Puis, au nom de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il dépose :

Le rapport de mise en œuvre 2018-2020 de la Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants.

(Dépôt n° 2313-20210216)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 12 février 2021, que lui a adressée Mme Cynthia Chassigneux, l'informant de sa démission à titre de membre de la Commission de l'accès à l'information, à compter du 26 février 2021;

(Dépôt n° 2314-20210216)

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 17 février 2021, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2315-20210216)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Montpetit (Maurice-Richard) dépose :

La copie d'un courriel, en date du 10 février 2021, concernant la stratégie de détection et de surveillance des variants de la Covid-19.

(Dépôt n° 2316-20210216)

#### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la vulnérabilité actuelle du Québec en matière d'approvisionnement en vaccins, ainsi que sa dépendance envers le gouvernement fédéral et certaines entreprises pharmaceutiques à cet égard;

QU'elle rappelle les propos tenus en avril dernier par le premier ministre, selon lesquels « s'il y a une leçon qu'on tire de la crise actuelle, c'est qu'on devrait être autonome pour les biens qui sont essentiels »;

QU'elle affirme que l'enjeu de l'autosuffisance médicale est incontournable dans le débat sur la relance économique et sociale du Québec d'après la pandémie;

QU'elle reconnaisse que l'État québécois doit jouer un rôle stratégique de premier plan afin d'augmenter cette autosuffisance:

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de prévoir dans le cadre de la relance économique des gestes forts afin d'augmenter l'autosuffisance médicale et vaccinale du Québec et de diminuer notre dépendance envers le gouvernement fédéral et certaines entreprises pharmaceutiques à cet égard.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **780** en annexe)

Pour: 118 Contre: 0 Abstention: 0

\_\_\_\_

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Barrette (La Pinière), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de respecter les mesures sanitaires en vigueur afin de lutter efficacement contre la pandémie de la Covid-19 et de protéger la santé des Québécois, notamment les personnes les plus vulnérables:

QU'elle salue l'adhésion de la très grande majorité des Québécois aux mesures sanitaires actuellement en place et les remercie pour leurs efforts faits depuis bientôt un an;

QU'elle souligne le travail des équipes de Santé publique régionales et nationale qui sont à pied d'œuvre pour lutter contre cette pandémie depuis près d'un an;

QUE l'Assemblée nationale réitère son soutien envers toutes les mesures sanitaires en place dans chacune des régions du Québec.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **781** en annexe)

Pour: 118 Contre: 0 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Éducation, Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les Journées de la persévérance scolaire qui se déroulent du 15 au 19 février sous le thème « un moment pour eux »;

QU'elle rappelle qu'en cette période de pandémie, les élèves du Québec doivent conjuguer persévérance scolaire avec isolement:

QU'elle constate que l'école à distance pour les élèves du secondaire ainsi que la formation professionnelle ajoute un niveau de difficulté supplémentaire à leur motivation; QU'elle souligne que les partenaires du réseau de l'éducation constatent des retards chez les jeunes;

QU'elle rappelle que ces difficultés scolaires pourraient avoir une incidence sur le taux de décrochage;

QU'en raison de la grandeur du défi qui se dresse devant nous, elle demande au gouvernement d'envisager la tenue de rencontre avec les partenaires du réseau afin de mettre en place des mesures pour inciter les élèves à persévérer jusqu'à la fin de l'année scolaire et pour les années à venir.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **782** en annexe)

Pour: 118 Contre: 0 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Girault, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Mme St-Pierre (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata), propose :

Que l'Assemblée nationale reconnaisse l'injustice dont a été victime M. Mamadi Camara;

Qu'elle note que le statut d'immigration de M. Camara exige qu'il étudie à temps plein;

Qu'elle prenne acte de l'ampleur de la détresse psychologique vécue par M. Camara, laquelle a été occasionnée par l'injustice dont il a été victime et l'empêche de poursuivre ses études à moyen terme; Par conséquent, qu'elle demande au gouvernement du Canada d'accorder sans délai la résidence permanente à M. Camara et qu'elle demande à la ministre de l'Immigration de lui octroyer le certificat de sélection du Québec en découlant.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **783** en annexe)

Pour: 118 Contre: 0 Abstention: 0

\_\_\_\_\_

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE le député de Gouin soit nommé membre permanent de la Commission de la santé et des services sociaux en remplacement du député de Jean-Lesage;

QUE le député de Jean-Lesage soit nommé membre permanent de la Commission des institutions en remplacement du député de Laurier-Dorion;

QUE le député de Laurier-Dorion soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement de la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **784** en annexe)

Pour: 118 Contre: 0 Abstention: 0

#### Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 77, Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions.

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 17 février 2021, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle.

Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'État d'urgence sanitaire en vertu de la Loi sur la santé publique, qui lui accorde des pouvoirs extraordinaires pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 et que ces pouvoirs commandent la plus grande transparence;

QUE l'Assemblée nationale constate que cette pandémie a fait à ce jour plus de 10 000 morts au Québec, soit près de la moitié des décès liés à cette pandémie au Canada;

QU'elle demande au gouvernement caquiste qu'il déclenche sans attendre une commission d'enquête publique et indépendante, au sens de la Loi sur les commissions d'enquête, afin de faire la lumière sur tous les aspects de la gestion de la pandémie de la COVID-19 par le gouvernement du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 01, M. le président suspend	d les travaux pour quelques instants
	<u></u>
Les travaux reprennent à 15 h 09.	

#### Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, proposant que le principe du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 17 h 25, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021.

Les travaux reprennent à 17 h 31.

\_\_\_\_

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de l'intention de la députée de Châteauguay de ne pas prendre part à ce vote.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **785** en annexe)

Pour: 99 Contre: 10 Abstention: 10

En conséquence, le principe du projet de loi n° 59 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 59 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de l'intention de la députée de Châteauguay de ne pas prendre part à ce vote.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **786** en annexe)

Pour: 115 Contre: 0 Abstention: 0

À 17 h 33, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

#### Débats de fin de séance

À 18 h 31, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, portant sur le sujet suivant : « Les contrats de gré à gré accordés à des entreprises dans le cadre de l'État d'urgence sanitaire »:
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) à Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, portant sur le sujet suivant : « L'accès aux marchés publics pour les entreprises locales et les PME »;

le troisième, sur une question adressée par M. Tanguay (LaFontaine) à M. Lacombe, ministre de la Famille, portant sur le sujet suivant : « Son échec à développer les places promises par le gouvernement caquiste en service de garde ».

\_\_\_\_\_

À 19 h 10, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 17 février 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

## ANNEXE Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

## (Vote n° 780) POUR - 118

Allaire $(CAQ)$	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade ( <i>PLQ</i> )	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand $(PLQ)$	Fitzgibbon ( <i>CAQ</i> )	Lecours (CAQ)	Provençal ( <i>CAQ</i> )
Arseneau $(PQ)$	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid ( $CAQ$ )
Asselin $(CAQ)$	Fortin ( <i>PLQ</i> )	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster $(CAQ)$	(Les Plaines)	Rizqy $(PLQ)$
Barrette ( <i>PLQ</i> )	Fournier ( <i>IND</i> )	Leduc (QS)	Roberge ( <i>CAQ</i> )
Bélanger ( <i>CAQ</i> )	Gaudreault ( <i>PQ</i> )	Lefebvre ( <i>CAQ</i> )	Robitaille ( <i>PLQ</i> )
Benjamin ( <i>PLQ</i> )	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti ( <i>PLQ</i> )
Bérubé ( <i>PQ</i> )	Ghazal (QS)	Leitão ( <i>PLQ</i> )	Rouleau ( <i>CAQ</i> )
Birnbaum ( <i>PLQ</i> )	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle ( <i>PLQ</i> )
Blais $(CAQ)$	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux ( <i>CAQ</i> )	Roy $(PQ)$
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais $(CAQ)$	(Groulx)	Lévesque ( <i>CAQ</i> )	Roy $(CAQ)$
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel ( <i>CAQ</i> )	Grondin (CAQ)	Lévesque ( <i>CAQ</i> )	Samson (CAQ)
Boulet $(CAQ)$	Guilbault ( <i>CAQ</i> )	(Chauveau)	Sauvé ( <i>PLQ</i> )
Boutin $(CAQ)$	Guillemette ( <i>CAQ</i> )	Maccarone ( <i>PLQ</i> )	Schneeberger ( <i>CAQ</i> )
Bussière ( $CAQ$ )	Hébert ( <i>CAQ</i> )	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire $(CAQ)$	Hivon $(PQ)$	Martel ( $CAQ$ )	Skeete ( $CAQ$ )
Campeau ( <i>CAQ</i> )	Isabelle (CAQ)	Massé $(QS)$	St-Pierre ( <i>PLQ</i> )
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay ( <i>PLQ</i> )
Caron $(CAQ)$	Jeannotte (CAQ)	Melançon ( <i>PLQ</i> )	Tardif (CAQ)
Charbonneau ( <i>PLQ</i> )	Jolin-Barrette ( <i>CAQ</i> )	Ménard ( <i>PLQ</i> )	(Laviolette–Saint-
Charoomicaa (12g)	John Burette (Crig)	Wenter (1 LQ)	Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault ( <i>PLQ</i> )
Charette $(CAQ)$	Kelley ( <i>PLQ</i> )	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin $(CAQ)$
Chassé (CAQ)	Labrie $(QS)$	Nichols ( <i>PLQ</i> )	Tremblay $(CAQ)$
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet $(PQ)$	Weil ( <i>PLQ</i> )
Ciccone ( <i>PLQ</i> )	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon ( <i>PQ</i> )	Zanetti $(QS)$
D'Amours (CAQ)	Laforest $(CAQ)$	Picard ( $CAQ$ )	Zanetii (£5)
Dansereau ( $CAQ$ )	Laframboise $(CAQ)$	(Soulanges)	
David ( <i>PLQ</i> )	Lafrenière ( <i>CAQ</i> )	Polo (PLQ)	
Derraji ( <i>PLQ</i> )	Lamontagne (CAQ)	Poulin ( $CAQ$ )	
Dorion (QS)	Lamothe $(CAQ)$	Proulx $(CAQ)$	
Dubé (CAQ)	Lavallée ( <i>CAQ</i> )	(Côte-du-Sud)	
= === ( === = )	==: === (0.12)	(22.2 000 0000)	

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata):

(Vote n° 781)

(Identique au vote n° 780)

\_\_\_\_\_

Sur la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Éducation, Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 782)

(*Identique au vote n*° 780)

\_\_\_\_

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Girault, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Mme St-Pierre (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata) :

(Vote n° 783)

(Identique au vote n° 780)

Sur la motion de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 784)

(Identique au vote  $n^{\circ}$  780)

Sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale:

## (Vote n° 785) POUR - 99

FUUK - 99				
Allaire $(CAQ)$	Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx $(CAQ)$	
Anglade ( <i>PLQ</i> )	Dubé (CAQ)	LeBel $(CAQ)$	(Berthier)	
Arcand ( <i>PLQ</i> )	Dufour $(CAQ)$	(Champlain)	Provençal (CAQ)	
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid $(CAQ)$	
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rizqy ( <i>PLQ</i> )	
Barrette ( <i>PLQ</i> )	Fortin ( <i>PLQ</i> )	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Bélanger (CAQ)	Foster $(CAQ)$	(Les Plaines)	Robitaille ( <i>PLQ</i> )	
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
Birnbaum ( <i>PLQ</i> )	(Groulx)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)	
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle ( <i>PLQ</i> )	
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy $(CAQ)$	
Blais $(CAQ)$	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)	
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson $(CAQ)$	
Bonnardel ( <i>CAQ</i> )	Guilbault ( <i>CAQ</i> )	(Chapleau)	Sauvé ( <i>PLQ</i> )	
Boulet (CAQ)	Guillemette ( <i>CAQ</i> )	Lévesque ( <i>CAQ</i> )	Schneeberger (CAQ)	
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)	
Bussière ( <i>CAQ</i> )	Isabelle ( $CAQ$ )	Maccarone (PLQ)	Skeete ( <i>CAQ</i> )	
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre ( <i>PLQ</i> )	
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)	
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif $(CAQ)$	
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)	
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit ( <i>PLQ</i> )	Tardif (IND)	
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)	
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Thériault (PLQ)	
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Thouin $(CAQ)$	
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Polo ( <i>PLQ</i> )	Tremblay (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	Weil (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)		
David ( <i>PLQ</i> )	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)		
CONTRE - 10				
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Ouellet $(PQ)$	Richard (PQ)	
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Ouellette ( <i>IND</i> )	Roy(PQ)	
Fournier (IND)	Hivon (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	(Bonaventure)	
ABSTENTIONS - 10				
Dorion (QS)	Labrie ( $QS$ )	Marissal (QS)	Zanetti (QS)	
Fontecilla (QS)	Leduc $(QS)$	Massé (QS)		
Charal (QC)		Madagy Dubaia (OS)		

Lessard-Therrien (QS)

Nadeau-Dubois (QS)

Ghazal (QS)

## Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

## (Vote n° 786)

POUR - 115			
Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade ( <i>PLQ</i> )	Émond ( $CAQ$ )	(Lotbinière-Frontenac)	Reid $(CAQ)$
Arcand ( <i>PLQ</i> )	Fitzgibbon ( <i>CAQ</i> )	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau $(PQ)$	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy ( <i>PLQ</i> )
Asselin (CAQ)	Fortin ( <i>PLQ</i> )	Leduc $(QS)$	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre ( <i>CAQ</i> )	Robitaille ( <i>PLQ</i> )
Barrette ( <i>PLQ</i> )	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal ( <i>QS</i> )	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais $(CAQ)$	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy $(CAQ)$
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais $(CAQ)$	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson $(CAQ)$
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette ( <i>CAQ</i> )	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete ( $CAQ$ )
Bussière (CAQ)	Hivon $(PQ)$	Massé (QS)	St-Pierre ( <i>PLQ</i> )
Caire (CAQ)	Isabelle ( <i>CAQ</i> )	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte ( <i>CAQ</i> )	Melançon (PLQ)	Tardif $(CAQ)$
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette ( <i>CAQ</i> )	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-
			Maurice)
Caron $(CAQ)$	Julien (CAQ)	Montpetit ( <i>PLQ</i> )	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley ( <i>PLQ</i> )	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin $(CAQ)$
Charest $(CAQ)$	Labrie (QS)	Nichols ( <i>PLQ</i> )	Tremblay $(CAQ)$
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet $(PQ)$	Weil ( <i>PLQ</i> )
Chassin (CAQ)	Lacombe ( $CAQ$ )	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone ( <i>PLQ</i> )	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise $(CAQ)$	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
David $(PLQ)$	Lamontagne ( $CAQ$ )	Poulin ( $CAQ$ )	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx $(CAQ)$	
Dorion $(QS)$	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx $(CAQ)$	
	(Champlain)	(Berthier)	